

communes & communautés

ce qui va  
ce qui doit

CHANGER

Judi 1<sup>er</sup>  
vendredi 2  
octobre 2009

Le Phare  
Chambéry

# Jeudi 1er octobre

9h Accueil Café

10h Assemblée générale (Partie réservée aux adhérents AdCF à jour de cotisation)

11h30 Pause

11h45 Ouverture de la 20<sup>e</sup> convention nationale de l'intercommunalité - séance plénière

- Mots d'accueil de **Louis Besson**, président de la communauté d'agglomération Chambéry métropole, ancien ministre
- Discours d'ouverture de **Daniel Delaveau**, président de l'AdCF

## Table ronde « 2009-2014 : cinq années pour consolider le fait intercommunal »

Quelle intercommunalité voulons-nous construire à l'horizon 2014, à l'échéance des mandats en cours ? Périmètres, compétences, règles de fonctionnement, modes de désignation des élus communautaires, organisations administratives, relations financières internes au « bloc » communes-communauté... seront intensément revisités par les réformes législatives ; des réformes pour certaines attendues avec impatience au terme de trois années de réflexion et de concertation. D'ores et déjà, d'importantes transformations s'engagent sur le terrain, qui traduisent une volonté d'agir et une maturité nouvelle du débat local.

Quels sont les objectifs prioritaires des élus intercommunaux ? Quelles seront les incidences des évolutions législatives qu'esquissent les premiers projets de texte ? Comment les anticiper et les mettre en oeuvre ?

Cette première séance plénière sera l'occasion pour les élus intercommunaux de prendre position sur les projets de réforme préparés par le Gouvernement et les travaux des différentes missions parlementaires.

- **Dominique Braye**, président de la communauté d'agglomération de Mantes-en-Yvelines, sénateur des Yvelines
- **Françoise Gatel**, présidente de la communauté de communes du pays de Châteaugiron
- **Gérard Gouzes**, président de la communauté de communes du Val de Garonne
- **Dominique Perben**, député du Rhône, ancien ministre \*
- **Jacques Pélissard**, président de l'Association des Maires de France, président de la communauté de communes de Lons-le-Saunier, député du Jura \*
- **Thierry Repentin**, vice-président la communauté d'agglomération de Chambéry métropole, sénateur de Savoie, président de l'Union sociale de l'habitat
- **Jo Spiegel**, président de la communauté d'agglomération Mulhouse Sud Alsace

- Intervention de **Brice Hortefeux**, ministre de l'Intérieur, de l'Outre-Mer et des Collectivités territoriales

13h15 Déjeuner

14h30 Cinq grands forums simultanés

## Forum Ruralité

### Intercommunalité rurale : les jalons d'une nouvelle ambition

Depuis la loi de 1992, les espaces ruraux ont été les premiers à se saisir de la nouvelle boîte à outils de la coopération intercommunale. Les capacités d'adaptation de l'intercommunalité à la diversité des contextes géographiques (espaces ruraux isolés, territoires périurbains, vallées de montagne...) ont fait leur preuve. Déployées sur l'ensemble du territoire, les communautés de communes sont encore loin de présenter partout une taille optimale, ou des compétences et moyens à la hauteur des nouveaux enjeux. Restructurations des services publics, éloignement des centres de décision de l'État, vieillissement démographique, nouvelles demandes sociales vont imposer une élévation conséquente des capacités financières et moyens humains pour faire face. Les projets de réforme des collectivités locales programment à cette fin le remembrement de la carte de l'intercommunalité et des évolutions institutionnelles importantes. Quels sont les enjeux de ce vaste chantier pour les espaces ruraux ? Comment concilier les considérations de taille critique sans diluer les identités communales au sein d'assemblées pléthoriques ? Quels sont les renforcements de compétences dont les communautés de communes ont aujourd'hui le plus besoin ?

La deuxième partie de ce forum sera consacrée aux relations intercommunales et aux nouvelles solidarités urbain-rural qui s'expriment par la voie de l'intercommunalité de projet. Quel bilan dresser de la politique des pays au moment où il est envisagé d'interrompre leur création ? Quel dialogue proposer dans le cadre des SCoT ? Faut-il inciter les espaces ruraux périurbains à s'inscrire dans de vastes communautés d'agglomération ?

Comment passer de la défiance historique à de nouvelles transactions territoriales ? Les profondes transformations de nos aires urbaines et le regain démographique de nombreux espaces ruraux invitent à une nouvelle conception de la gestion territoriale.



**Président de séance : Michel Piron**, président de la communauté de communes des Coteaux du Layon, député du Maine-et-Loire

**Avec la participation de : Pierre Dartout**, Délégué interministériel à l'aménagement et à la compétitivité des territoires, DIACT

- **Claude Chalou**, président de la communauté d'agglomération du Grand Dole
- **Vincent Chassagne**, consultant
- **Jean Girardon**, président de la communauté de communes Autour du Mont Saint-Vincent
- **Catherine Louis**, présidente de la communauté de communes du Pays de Saint Seine
- **Jean-Pierre Mimiague**, président de la communauté de communes du Luy de Béarn
- **Pierre Morel A L'Huissier**, président de la communauté de communes des Hautes Terres, député de Lozère
- **Martin Vanier**, géographe, directeur d'études, ACADIE

**Animateur : Hervé Joan-Grangé**, directeur général, Cabinet CODE

## Forum Questions urbaines

### Les métamorphoses de la gouvernance urbaine

Les futurs mécanismes de désignation des élus communautaires, les évolutions institutionnelles envisagées au sein des « métropoles », le renforcement programmé des compétences stratégiques des agglomérations et la rationalisation de leurs périmètres... vont métamorphoser la « gouvernance » des territoires urbains. Quels seront les impacts concrets de ces transformations sur les relations communes-communauté ? Nouvelles pondérations des sièges entre communes au sein de l'assemblée communautaire, représentation accrue des oppositions municipales, réduction de la taille des exécutifs, application de la parité... ces effets attendus déstabiliseront-ils les équilibres fondateurs des grandes intercommunalités ou permettront-ils de les enrichir ? Doit-on redouter la « politisation » des assemblées communautaires ou considérer celle-ci inéluctable, voire nécessaire, pour organiser le débat démocratique ? Comment rendre lisibles les enjeux communautaires et les mécanismes de décision au sein des agglomérations ? Le scrutin « fléché » y suffira-t-il ou n'est-il que la première étape avant l'instauration de mécanismes plus ambitieux ? La deuxième partie de ce forum sera l'occasion d'élargir le regard aux autres dimensions de la « gouvernance urbaine » et notamment aux formes nouvelles d'implication des citoyens ou des acteurs économiques et sociaux dans l'élaboration du projet d'agglomération et sa mise en oeuvre.

Dix ans après le vote des lois Voynet et Chevènement, sera notamment proposé un bilan de l'action des conseils de développement. Comment offrir un second souffle à ces outils participatifs ? Comment en faire bon usage ?



**Président de séance : Dominique Braye**, président de la communauté d'agglomération de Mantes-en-Yvelines, sénateur des Yvelines

- **Olivier Audibert-Troin**, président de la communauté d'agglomération Dracénoise
- **Bruno Bourg-Broc**, président de la communauté d'agglomération de Châlons-en-Champagne, président de la Fédération nationale des villes moyennes (FMVM), député de la Marne
- **Patrick Braouezec**, président de la communauté d'agglomération Plaine Commune, député de Seine-Saint-Denis
- **Etienne Butzbach**, président de la communauté d'agglomération Belfontaine
- **Jean Frébault**, président du conseil de développement du Grand Lyon
- **Jean-Pierre Moure**, premier vice-président de la communauté d'agglomération de Montpellier
- **Bertrand Pancher**, député de la Meuse, président de Décider ensemble
- **Jean Viard**, vice-président de la communauté urbaine Marseille Provence Métropole, directeur de recherche à Sciences Po

**Animateur : Jean Dumonteil**, consultant, directeur de la société Axe Image

## Forum Économie

### Faire face aux impacts territoriaux de la crise : engager des plans de relance locaux

La crise économique et financière diffuse ses effets dans l'ensemble des régions françaises. Après avoir prioritairement affecté les bassins industriels, la récession se propage désormais aux territoires de profil plus résidentiel sous les effets combinés de l'érosion du pouvoir d'achat, du ralentissement de la construction, de la pénurie d'embauches dans les secteurs des services... Malgré l'effet amortisseur de nos systèmes de protection sociale, les territoires subissent désormais de plein fouet les impacts de la plus grande récession de l'après-guerre.

Comment résister localement dans ce moment de grande turbulence ? Sur quelles bases faut-il fonder des stratégies de « sortie de crise » et capter une part des dividendes de la croissance de demain ? Au-delà du rôle contra-cyclique attendu de l'investissement public local, de véritables stratégies territoriales doivent être mises en place pour optimiser l'efficacité des politiques nationales de relance. Quels peuvent être les nouveaux leviers de la croissance locale ? Comment les communautés déploient-elles, en liaison avec les autres acteurs publics, leurs compétences économiques et leurs actions de soutien de l'emploi ?

Ce forum sera l'occasion de présenter une analyse actualisée des différents moteurs du développement local et de mesurer le degré inégal d'exposition des territoires aux effets de la crise.



**Président de séance : Loïc Cauret**, président de la communauté de communes de Lamballe Communauté

- **Brigitte Barèges**, présidente de la communauté d'agglomération de Montauban et des trois rivières, députée du Tarn-et-Garonne\*
- **Ericka Bareigts**, présidente de la communauté intercommunale du Nord de la Réunion\*
- **Philippe Blet**, président de la communauté d'agglomération du Calaisis
- **Laurent Davezies**, économiste, professeur à l'Institut d'urbanisme de Paris
- **Geneviève Fioraso**, première vice-présidente de Grenoble Alpes Métropole, députée de l'Isère
- **Alexis Govciyan**, directeur de l'Institut supérieur des métiers
- **Eric Kerrouche**, président de la communauté de communes Marene Adour Côte Sud
- **Nicolas Morvan**, président de la communauté de communes du pays de Quimperlé
- **Jean-Luc Rigaut**, président de la communauté d'agglomération d'Annecy

## Forum Développement durable

### Déplacements, aménagement, bâtiments : le plan climat au coeur du projet de territoire

En programmant la généralisation de plans climat-énergie territoriaux, le Grenelle de l'environnement invite à décliner localement des engagements climatiques mondiaux et européens de plus en plus ambitieux. Les stratégies et compétences intercommunales seront clairement interpellées par ce vaste défi. Optimisation des déplacements et nouvelles solutions de mobilités, transformation des pratiques d'urbanisation et des modes de construction, coordination de l'effort de rénovation thermique du parc public et privé de bâtiments, promotion des énergies renouvelables... Les plans climat territoriaux devront se doter d'objectifs et d'indicateurs précis pour dépasser le stade du catalogue d'intentions. Des évolutions législatives profondes sont également attendues pour renforcer la cohérence intercommunale des documents de planification (PLU, PLH, PDU), favoriser la densité à travers la fiscalité de l'urbanisme, repenser les implantations commerciales. Au-delà de la question cruciale de l'ingénierie nécessaire à la réalisation de plans climat territoriaux, se posera la question des moyens opérationnels et des mécanismes financiers nécessaires à leur mise en oeuvre. Éco-prêts à taux zéro, crédits d'impôts... suffiront-ils à solvabiliser cet effort collectif ? Qu'est-il possible d'attendre de la valorisation des certificats d'économies d'énergie par les collectivités ? Comment optimiser l'affectation de la fiscalité énergétique (TIPP, taxe d'électricité...) ? Quelles sont les pistes de financement envisagées pour couvrir les charges d'investissement et d'exploitation des transports collectifs ?

#### Présidents de séance :



**Jo Spiegel**, président de la communauté de l'agglomération Mulhouse Sud Alsace

**Thierry Repentin**, président de l'Union sociale de l'habitat, vice-président de Chambéry métropole, sénateur de Savoie

- **Yannick Chenevard**, vice-président de la communauté d'agglomération Toulon Provence Méditerranée
- **Jean-Claude Daniel**, président de l'Agence régionale de la construction et de l'aménagement durables (ARCAD) en Champagne-Ardenne
- **Marc-Philippe Daubresse**, président de l'Agence nationale de l'habitat, premier vice-président de la communauté urbaine Lille Métropole, député du Nord\*
- **Nicolas Garnier**, délégué général, Amorce
- **Francis Grass**, directeur général Veolia Transport France
- **Pierre Jarlier**, président de la communauté de communes du pays de Saint Flour, sénateur du Cantal
- **Philippe Lescarboursa**, directeur délégué Rhône-Alpes – Bourgogne, Direction Développement France de GDF SUEZ
- **Patrice Yung**, président délégué de la communauté d'agglomération Seine-Eure

Animateur : **Alain Graesel**, professeur, Ecole des Mines, Nancy

**16h30** Pause

**18h15** Fin des forums

**18h30** Départ des navettes pour le cocktail et dîner de gala

**19h30** Cocktail et dîner de gala au Casino Grand Cercle d'Aix-les-Bains

## Forum Fiscalité

### Vers le grand « Mercato » des ressources : l'intercommunalité en quête de moteur fiscal

Le changement d'assiette de la fiscalité économique locale, les choix d'affectation des ressources entre niveaux de collectivités dessinés par les avant-projets de loi de finances ... imposeront de repenser radicalement le financement de l'intercommunalité. Génératrices d'incertitudes sur les marges de manoeuvre dont disposeront à l'avenir les assemblées locales, ces réformes restent encore largement à construire et à mettre en oeuvre. Les solutions de remplacement de la taxe professionnelle garantiront-elles le maintien d'un lien fort entre les entreprises et le territoire comme cela a été promis ? Les principes d'autonomie financière et fiscale des collectivités seront-ils respectés ? Ce forum sera l'occasion de présenter les lignes directrices de la réforme et de ses incidences spécifiques sur les communautés. Le remplacement de la taxe professionnelle devrait par ailleurs conduire à une mutation beaucoup plus profonde de la fiscalité locale et à une transformation des relations financières entre communes et communautés. Sera-t-il possible de poursuivre dans la voie de la spécialisation fiscale ou faudra-t-il aménager de nouvelles modalités de partage des différents types d'imposition ? Quelles sont les taxes indirectes ou les recettes affectées qui pourraient contribuer au financement des compétences communautaires ?

#### Président de séance :



**Charles-Eric Lemaigen**, président de la communauté d'agglomération Orléans-Val-de-Loire

- **Jean-Paul Bret**, président de la communauté d'agglomération du pays Voironnais
- **Arnaud de Beauregard**, président de la communauté de communes des Loges
- **Yves Fréville**, professeur d'université, ancien sénateur d'Ille-et-Vilaine
- **JFrançoise GATEL**, présidente de la communauté de communes de Châteaugiron
- **Gérard Gouzes**, président de la communauté de communes du Val de Garonne
- **Estelle Grelier**, présidente de la communauté de communes de Fécamp, députée européenne
- **Charles Guéné**, président de la communauté de communes de Prauthoy en Montsaugonnais, sénateur de la Haute-Marne, membre de la commission des finances du Sénat
- **Edward Jossa**, directeur général des collectivités locales\*
- **Michel Taly**, avocat fiscaliste/cabinet Arsene, ancien directeur de la législation fiscale au ministère des Finances

Animateur : **Jean-Michel Lobry**, journaliste

# Vendredi 2 octobre

8h30

Accueil Café

9h

Cinq ateliers techniques en simultané

## Atelier 1 Services publics

### Construire des projets locaux de santé

Préoccupation majeure de nos concitoyens, la qualité de l'offre sanitaire et de l'accès aux soins est désormais placée au cœur de la question territoriale comme l'ont mis en évidence les longs débats de la loi Hôpital, patients, santé et territoires (HPST). Aux réorganisations des réseaux de soins proposées « par en haut » (Agences régionales de santé, bassins sanitaires, communautés hospitalières...) répondent désormais de nombreuses initiatives locales inscrites dans de véritables projets territoriaux de santé. La proximité de plateaux techniques, la densité médicale, l'offre de spécialistes et de personnels soignants deviennent des déterminants de l'attractivité territoriale.

Compte tenu de l'enjeu, nombre de communautés ont pris des initiatives pour améliorer l'offre médicale et prendre part à des politiques sanitaires décentralisées afin, par exemple, de garantir la présence de professionnels dans des secteurs à démographie déficitaire, de favoriser le maintien à domicile, de conduire des politiques de prévention ciblées (tabagisme, cancers...). Des témoignages de communautés investies dans le domaine de la santé permettront d'illustrer les motivations des élus et d'explorer le champ ouvert aux initiatives locales. Un éclairage technique sera proposé sur les grands axes de la réforme Hôpital, patients, santé et territoires (HPST). Quel impact sur l'organisation locale du système de santé ? Quelles nouvelles pistes s'ouvrent à l'aménagement sanitaire des territoires ?

- **Jean-Yves Grall**, directeur de l'Agence régionale de l'hospitalisation (ARH) de Lorraine\*
- **Gilles Grimaud**, président de la communauté de communes du canton de Segré
- **Jean-Marie Rolland**, président du Conseil général de l'Yonne, député de l'Yonne, rapporteur de la loi Hôpital, Patients, Santé et Territoires à l'Assemblée nationale
- **Emmanuel Vignerot**, professeur de géographie et d'aménagement à l'Université de Montpellier, spécialiste de la géographie de la Santé

Animateur : **Hervé Joan-Grangé**, directeur général, cabinet CODE

## Atelier 2 Organisation

### Mutualisation de services : les conditions d'une réussite

La mutualisation de services s'est imposée comme l'un des chantiers prioritaires du mandat en cours tant attendues de lui des économies d'échelle et des synergies renforcées entre communes et communautés. Nécessaires, les processus de mises à disposition et d'unification légalisés par la loi du 13 août 2004 n'en sont pas moins d'une mise en œuvre complexe sur le terrain, générant certaines difficultés managériales voire des conflits politiques lorsqu'ils sont insuffisamment préparés. Outre la confrontation des cultures et pratiques professionnelles communales et communautaires à laquelle elle donne lieu, la mutualisation peut également obscurcir la lisibilité du « qui fait quoi » aux yeux des citoyens voire des conseillers municipaux. La pluralité des décideurs peut également rendre la prise de décision plus délicate. Pour garantir de véritables synergies au sein du bloc communes-communauté, des outils spécifiques de management de la mutualisation doivent de fait être inventés afin d'accompagner les élus, l'encadrement et les services opérationnels des communautés.

Quelles sont les incidences de la mutualisation sur les méthodes de travail et sur les outils, voire sur la répartition des tâches et le niveau de qualification du personnel impliqué ? Comment refondre les organigrammes et accompagner le changement ? Quelles sont les difficultés spécifiques à la mutualisation de certains types de services ? L'atelier sera l'occasion d'apporter des premières réponses à ces questions récurrentes, de rappeler les éléments juridiques

et méthodologiques fondamentaux à prendre en compte. Il permettra de présenter plusieurs exemples de mutualisation réussie ou en cours de mise en place.

- **Pierre Laplane**, directeur général des services de la communauté d'agglomération Mulhouse Sud Alsace (CAMSA)
- **Catherine Lockhart**, présidente de la communauté de communes du Pays de Vendôme

Animateur : **Marc-Antoine Vincent**, consultant DEMETER

## Atelier 3 Communication

### Les usages des TIC au service des stratégies communautaires

Si le recours aux TIC s'est banalisé au sein des communautés, de fortes disparités demeurent dans les usages et les pratiques. Certains sites intercommunaux proposent des services directs à la population (télépaiements, éléments cartographiques, données sur l'urbanisme...) ou des contenus innovants au service de la démocratie locale (éléments budgétaires, télédiffusion de réunions, consultations en ligne). Force est de constater que l'usage des nouvelles technologies par les communautés n'est pas encore arrivé partout à pleine maturité. Une approche stratégique et méthodologique s'impose pour élaborer un projet de développement numérique territorial.

Comment optimiser les fonctionnalités et le contenu du web intercommunal ? Comment favoriser l'interactivité avec les élus municipaux et la population ? Quels nouveaux services proposer aux habitants ? Cet atelier permettra de dresser un panorama des expériences les plus avancées et de faire état de l'essor des pratiques intercommunales analysées chaque année par le Baromètre de l'AdCF.

- **Vincent Aubrée**, directeur de la communication de Rennes Métropole
- **Daniel Nouaille**, président de la communauté de communes du Val de Vienne
- **Nicolas Voisin**, président de Mars22, éditeur et développeur de médias sociaux

Animateur : **Patrice Carré**, directeur des relations institutionnelles de France Telecom - Orange

## Atelier 4 Urbanisme

### L'horizon de l'intercommunalité

Le Grenelle de l'Environnement se traduit par de nombreuses dispositions législatives portant modification du contenu et des modalités de réalisation des documents de planification et d'urbanisme. Ces derniers sont notamment appelés à prendre plus fortement en compte les objectifs de préservation de la biodiversité, de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de maîtrise des consommations foncières... Des schémas de cohérence territoriale (SCoT) plus prescriptifs, des plans locaux d'urbanisme dont la maîtrise d'ouvrage intercommunale sera encouragée, des possibilités de fusion des divers documents stratégiques (PLU, PLH, PDU) intensifieront le rôle de coordination des communautés dans la gestion du droit des sols. L'atelier permettra, à partir d'une présentation synthétique des évolutions programmées du cadre législatif et d'expériences pionnières, de débattre des opportunités nouvelles offertes aux acteurs communautaires dans leurs politiques d'aménagement de l'espace.

- **Yves Goasdoué**, président de la communauté d'agglomération du Pays de Flers
- **Rémi Pauvros**, président de la communauté d'agglomération Maubeuge Val de Sambre\*
- **François Tacquard**, président de la communauté commune de la vallée de Saint Amarin

\* Noms indiqués sous réserve de confirmation

## Atelier 5 Finances

### Politiques de péréquation : renforcer les solidarités financières au sein du bloc communes-communauté

L'intercommunalité exerce un effet de péréquation puissant au sein de nos bassins de vie. Que ce soit au travers de la mutualisation des recettes et des charges mais aussi des politiques de reversement (dotations de solidarité, fonds de concours...), ce rôle de péréquation de premier niveau ne cesse de s'accroître comme l'ont montré les premières évaluations réalisées à l'initiative de l'AdCF. Dans le même temps, il s'avère de plus en plus difficile de disposer de données nationales fiables sur les situations financières réelles des communes et des territoires. Le périmètre et la nature des ressources prises en compte, le vieillissement et le caractère contestable des critères retenus pour apprécier les charges locales, la perte de pertinence du critère

de potentiel fiscal sous l'effet du plafonnement de la taxe professionnelle... devraient conduire à une véritable remise à plat des instruments de péréquation à l'occasion de la réforme de la fiscalité locale. Comment articuler à l'avenir la péréquation interne à un territoire qu'opère l'intercommunalité avec les autres outils de péréquation (DGF, FDPTP...) ? Quelles sont les redondances ou contradictions entre ces mécanismes ? Comment apprécier, au plus près des réalités de terrain, la situation financière des communes au regard de leurs ressources et de leurs besoins respectifs mais aussi de leur degré d'intégration dans leur intercommunalité ? Cet atelier permettra de dresser un état des lieux des réflexions et évaluations nationales tout en illustrant le rôle de solidarité de l'intercommunalité par des témoignages.

- **Eric Julla**, directeur de Ressources Consultants Finances Sud
- **Michel Lesage**, président de la communauté d'agglomération de Saint-Brieuc
- **Arsène Lux**, président de la communauté de communes de Verdun

**10h45** Pause

**11h15** Séance plénière

#### Discours d'ouverture

- **Bernard Accoyer**, président de l'Assemblée Nationale

#### « Politiques publiques : aller jusqu'au bout de la décentralisation »

L'action publique locale et les responsabilités intercommunales vont être affectées par de profondes transformations au cours des prochaines années. Le « verdissement » accéléré des politiques locales sous l'effet du Grenelle, l'effort de relance par l'investissement, la recherche de nouveaux gisements de croissance, les changements de comportements des ménages et usagers... vont conduire, pour les acteurs locaux, à de nouvelles hiérarchies des priorités mais également à un effort important d'innovation dans leurs projets de territoires (SCOT, agendas 21...).

Dans le même temps, nombre de collectivités et communautés constatent la réduction progressive des marges de manoeuvre laissées à l'initiative locale pour définir, de manière décentralisée, des priorités d'investissement et initier de nouvelles politiques. Sous l'effet de la normalisation réglementaire, des contraintes budgétaires et des besoins de financements des politiques nationales, nombre d'intercommunalités ont le sentiment d'être peu à peu dépossédées de la maîtrise de leur agenda et transformées en simples exécutantes de politiques décidées ailleurs. De nombreuses questions de fond se posent au moment où s'ouvre la réforme des collectivités locales. Celle-ci aura-t-elle pour effet d'amplifier le mouvement historique de décentralisation ou, au contraire, d'en changer la nature ? Doit-on redouter le retour à un pilotage centralisé de l'investissement public et des finances locales ? Comment faire progresser la dévolution de compétences réglementaires aux collectivités, parent pauvre des projets de réforme à ce jour ? N'est-il pas opportun, dix ans après l'adoption des lois Voynet et Chevènement, de donner une base nouvelle à la contractualisation Etat-collectivités et d'améliorer la prise en compte des projets de territoire par les politiques

nationales ? Cette séance plénière de clôture sera l'occasion de débattre de la nouvelle ambition à donner à la décentralisation.

- **Hervé Gaymard**, président du conseil général de Savoie, ancien ministre\*
- **Jacqueline Gourault**, vice-présidente de la communauté d'agglomération de Blois, sénatrice du Loir-et-Cher, présidente de la mission intercommunalité de l'AMF
- **Estelle Grelier**, présidente de la communauté de communes de Fécamp, députée européenne
- **Bernardette Laclais**, Maire de Chambéry, vice-présidente du conseil régional de Rhône-Alpes
- **Charles-Eric Lemaigen**, président de la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire
- **Alain Lambert**, sénateur de l'Orne, ancien ministre\*
- **Didier Migaud**, président de la communauté d'agglomération de Grenoble Alpes Métropole, député de l'Isère, président de la commission des finances de l'Assemblée nationale
- **Michel Piron**, président de la communauté de communes des Coteaux du Layon, député du Maine-et-Loire
- **Jean-Luc Warsmann**, président de la communauté de communes des Trois Cantons, député des Ardennes, président de la commission des lois de l'Assemblée nationale\*

**Animateur : Alain Piffaretti**, rédacteur en chef, «La Gazette des communes»

**Synthèse des échanges : Daniel Delaveau**, président de l'AdCF

**13h15**

Déjeuner

**14h et 14h30**

Navettes pour la gare de Chambéry

**14h-16h30**

Visites organisées par Chambéry métropole

#### « Énergie, climat : un territoire déjà engagé »

- Visite 1 : Des énergies renouvelables pour chauffer la ville
- Visite 3 : Institut national de l'énergie solaire
- Visite 5 : La maison des énergies

- Visite 2 : Des modes de déplacement doux pour tous
- Visite 4 : Un système d'assainissement de proximité

En savoir plus sur [www.chambery-metropole.fr](http://www.chambery-metropole.fr)

**17h**

Navettes pour la gare de Chambéry

\* Noms indiqués sous réserve de confirmation

# À retourner à l'AdCF avant le vendredi 18 septembre 2009

## 20<sup>e</sup> convention nationale de l'intercommunalité 1<sup>er</sup> et 2 octobre 2009

### Bulletin individuel d'inscription

Merci de remplir un bulletin d'inscription par participant et de le retourner une seule fois par courrier ou par fax à l'Assemblée des Communautés de France (AdCF) - 191, rue Saint-Honoré 75001 Paris (fax : 01-55-04-89-01). Pour tous renseignements complémentaires, merci de contacter l'AdCF au 01 55 04 89 03. Vous pouvez également vous inscrire en ligne sur [www.adcf.org](http://www.adcf.org)

M.  Mme  Mlle

Nom ..... Prénom .....

Fonction .....

EPCI / organisme / entreprise .....

Adresse .....

Code postal ..... Ville .....

Téléphone ..... Mobile .....

Fax ..... E mail .....

(\*)L'AdCF s'engage à ne pas communiquer les numéros de portable. Ils seront utilisés par l'AdCF lors de la convention pour communiquer des messages le cas échéant.

Je serai accompagné(e) par :

Nom ..... Prénom .....

### Droits d'inscription (par personne)

EPCI < 10.000 hab. ....  adhérent AdCF : 220 € ttc  
 non adhérent : 440 € ttc

EPCI > 10.000 hab. ....  adhérent AdCF : 250 € ttc  
 non adhérent : 500 € ttc

Pays .....  440 € ttc

Collectivité locale ou autre organisme public .....  500 € ttc

Entreprise .....  550 € ttc

Étudiant .....  150 € ttc

Accompagnant d'un congressiste .....  150 € ttc

### Réductions (cumulables)

Réduction de 50 % si participation à une seule journée

Réduction de 30 % sur la 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> inscription par structure

Réduction de 40 % à partir de la 6<sup>e</sup> inscription par structure

Je souhaite recevoir un fichet de réduction SNCF (20% de réduction)

### Journée du jeudi 1<sup>er</sup> octobre 2009

- 9h – Navettes hôtel-Le Phare  oui  non
- 9h – Mise à disposition gratuite d'un vélo par Chambéry métropole à la gare  oui  non
- 9h45 – Navettes gare de Chambéry-Le Phare  oui  non
- 10h – Assemblée générale des adhérents de l'AdCF (Lieu : Le Phare)  oui  non  
Réservé aux adhérents de l'AdCF - les adhérents de l'AdCF recevront un courrier de convocation spécifique à cette assemblée générale.
- 11h45 – Séance plénière  oui  non
- 13h15/14h30 – Déjeuner du 1er octobre 2009 (lieu : Le Phare)  oui  non
- 14h30/18h15 – 5 grands forums simultanés (un seul choix possible : cocher la case de votre choix) :
  - Forum Questions Urbaines  Forum Développement durable
  - Forum Ruralité  Forum Fiscalité
  - Forum Économie
- 18h30 – navettes pour le cocktail et le dîner de gala  oui  non
- 19h30 – Dîner de gala au Casino Grand cercle d'Aix-les-Bains  oui  non

### Journée du vendredi 2 octobre 2009

- 8h30 – Navettes hôtel-Le Phare  oui  non
- 9h/10h45 – 5 ateliers techniques simultanés (un seul choix possible : cocher la case de votre choix) :
  - 1- Construire des projets locaux de santé  4 - L'horizon de l'intercommunalité
  - 2- Mutualisation de services : les conditions d'une réussite  5 - Politiques de péréquation
  - 3- Les usages des TIC au service des stratégies communautaires
- 11h15 – Séance plénière  oui  non
- 13h – Déjeuner du 2 octobre 2009 (lieu : Le Phare)  oui  non
- 14h – Premières navettes pour la gare  oui  non
- 14h30 – Deuxièmes navettes pour la gare  oui  non
- 14h/16h30 – Visites organisées par Chambéry Métropole « Énergie, climat : un territoire engagé »  
 visite 1 ...  visite 2 ...  visite 3 ...  visite 4 ...  visite 5 ... (1 au choix par ordre de préférence)  oui  non
- 17h – Dernières navettes pour la gare  oui  non

### Accompagnants / Les déjeuners et dîners sont inclus dans les droits d'inscription des accompagnants.

- 01/10 - 10h/13h : Visite de la ville ancienne de Chambéry, du Musée savoisien et de la Cathédrale St-François  oui  non
- 01/10 - 13h/14h30 : Déjeuner au Phare  oui  non
- 01/10 - 14h30/18h : Croisière sur le Lac du Bourget et visite de l'Abbaye d'Hautecombe  oui  non
- 01/10 - 19h30 : Dîner de gala au Casino Grand cercle d'Aix-les-Bains  oui  non
- 02/10 - 9h30/13h : Visite guidée du Château des Ducs de Savoie et dégustation de produits locaux, fromages et vins de Savoie  oui  non
- 02/10 - 13h/14h30 : Déjeuner au Phare  oui  non

Cachet / Signature



## Informations pratiques

### Modalités d'inscription

Le bulletin doit être dûment complété pour chaque moment de la convention.

Le bulletin ne doit comporter qu'un seul choix de forum le jeudi après-midi et un seul choix d'atelier le vendredi matin.

Tout bulletin incomplet ne sera pas pris en compte.

### Modalités de confirmation, d'annulation et de facturation

Les droits d'inscription comprennent, sur les deux jours, la participation aux séances plénières, tables rondes, déjeuners, transport et dîner. Une confirmation de votre inscription tenant lieu de convocation vous sera envoyée par retour. Toute demande d'annulation devra être formulée par écrit (courrier ou fax) et adressée à l'AdCF au plus tard le 18 septembre 2009. Elle donnera lieu à un remboursement intégral. Au-delà de cette date, 50 % du montant d'inscription sera retenu. Toute personne inscrite peut se faire remplacer à condition qu'elle en informe l'AdCF. Une facture (globale pour les groupes) sera adressée à l'issue de la convention. Une attestation de présence pourra être fournie sur demande écrite à l'issue de la convention.

### Réductions

- Réduction de 50 % si participation à une seule journée => Le participant ne participe que le 1er octobre ou que le 2 octobre à la convention.
- Réduction de 30 % sur la 3e, 4e et 5e inscription par structure => La 1re et la 2e inscription sont à tarif plein.
- Réduction de 40 % à partir de la 6e inscription par structure => La 1re et la 2e inscription sont à tarif plein ; la 3e, 4e et 5e inscription à 30 % et les suivantes à 60 %.

### Accès au Phare

Le Phare

800 Av du Grand Ariétaz

73000 CHAMBÉRY

Tél. 04 79 60 13 13

[www.le-phare-chambery-metropole.fr](http://www.le-phare-chambery-metropole.fr)

### Comment rejoindre le Phare ?

- Depuis Lyon : prenez l'A43 en direction de « Bron/Bourgen-Bresse/Grenoble/Chambéry » puis prenez la sortie 14/13 en direction de « Chambéry ».
- Depuis Grenoble : prenez l'A41 à la sortie de Grenoble. Après le péage de Chignin, prenez la N201 ou la E70 jusqu'à la sortie 15 « Chambéry-Centre/Chambéry-Le-Haut »
- Depuis Annecy : après le péage d'Annecy-Sud, suivez la direction « Aix-Les-Bains/Chambéry ». Puis prenez la sortie 13/14 - A43 en direction de « Chambéry/Aéroport/Albertville ». Suivez la direction « Chambéry-Le-Haut/Z.I. Bissy ».
- Depuis la gare : bus ligne 5, arrêt «Le Phare» (10 mn) ou en vélo





## Informations importantes

À réception de votre demande de réservation remplie, nous vous adresserons un contrat, une facture et les coordonnées de votre hôtel.

**La réservation ne sera effective qu'après réception du contrat signé et de votre règlement ou bon de commande.**

Les réservations se feront par ordre d'arrivée des bulletins dans la limite des places disponibles dans chaque catégorie. Pour une bonne gestion des réservations, l'attribution des chambres est définitive et non modifiable.

Nous attirons votre attention sur le fait que votre réservation hôtelière doit impérativement être effectuée avant le 1er septembre 2009. Au-delà de cette date, nous ne pouvons garantir les disponibilités.

Seules les annulations parvenant par courrier, fax ou email à Savoie-Mont-Blanc Réservation **au plus tard le 1er septembre permettront le remboursement des sommes engagées.** Les annulations après le 1er septembre seront traitées selon les conditions d'annulation éditées au dos du contrat de réservation.

**Attention : Toute non-présentation à la date d'arrivée prévue entraînera la facturation de la totalité du séjour.**

**Pour toutes précisions concernant votre hébergement,  
merci de contacter Savoie Mont Blanc Réservation au 04 50 23 96 03.  
Pour toutes autres informations, merci de contacter l'AdCF  
au 01 55 04 89 03 ou 01 55 04 88 10.**





## INFORMATIONS ET RENSEIGNEMENTS

### AdCF

Assemblée des Communautés de France

191, rue Saint-Honoré

75001 Paris

Tél. : 01 55 04 89 00 - Fax : 01 55 04 89 01

[www.adcf.org](http://www.adcf.org) - [adcf@adcf.asso.fr](mailto:adcf@adcf.asso.fr)

Inscriptions en ligne sur [www.adcf.org](http://www.adcf.org)

Informations : [a.blanchard@adcf.asso.fr](mailto:a.blanchard@adcf.asso.fr)



### Partenaires presse

